

COMMUNIQUÉ DU CONSEIL D'ETAT État de Vaud

BILANS CARBONE DU TERRITOIRE ET DE L'ADMINISTRATION CANTONALE

Un état des lieux actualisé documente les émissions vaudoises de gaz à effet de serre

Le Conseil d'État publie deux bilans carbone portant sur l'année 2023 : le bilan des émissions de gaz à effet de serre (GES) du canton de Vaud (émissions territoriales et extraterritoriales imputables au canton) et le bilan des émissions de l'administration cantonale vaudoise (ACV). Ces rapports constituent un outil central de documentation et de pilotage de la politique climatique cantonale. Ils permettent de suivre l'évolution des émissions, d'identifier les principaux postes d'émissions par secteurs et d'apprécier l'écart restant pour atteindre les objectifs climatiques.

En 2023, les émissions totales imputables au canton de Vaud s'élèvent à 12 millions de tonnes de GES (14 tonnes par habitant). Parmi celles-ci, les émissions territoriales, c'est-à-dire produites directement sur le territoire cantonal, représentent près de 4 millions de tonnes (4,6 tonnes par habitant). C'est sur ces émissions que portent les objectifs climatiques fixés par la loi fédérale sur le climat et l'innovation (LCI) et le Plan climat vaudois. Les transports et les bâtiments concentrent les deux tiers de ces émissions et apparaissent comme des secteurs prioritaires pour l'action climatique.

Parallèlement, environ deux tiers des émissions imputables au canton sont générées en dehors du territoire, notamment via la consommation, l'alimentation importée ou les vols internationaux, qui représentent à eux seuls 18% des émissions totales. Une limitation de ces émissions, dites extraterritoriales, apparaît également nécessaire pour atteindre les objectifs climatiques à l'échelle globale.

Une dynamique de baisse qui se renforce, mais un rythme encore insuffisant pour atteindre l'objectif 2030

Le bilan 2023 met en évidence une baisse des émissions territoriales de 21% par rapport à 1990 (et de 9% par rapport à 2019). Rapportées à la population, les émissions territoriales par habitant ont diminué de 45% entre 1990 et 2023, dans un contexte de croissance démographique marquée sur la même période.

Cette évolution est encourageante, mais la trajectoire actuelle ne suffit pas : en prolongeant la tendance récente, la baisse des émissions territoriales atteindrait environ 30% en 2030, au lieu des 50% visés. Comme l'a relevé la Conseillère d'Etat Valérie Dittli, « *l'atteinte des objectifs reste donc un défi. Il est plus que jamais important de continuer les efforts entrepris et de les intensifier* ».

Des évolutions contrastées selon les secteurs

Le bilan met en évidence des tendances sectorielles différencierées (1990-2003) dans les principaux secteurs d'émissions territoriales. Même si un pic d'émissions semble avoir été atteint en 2019, la dynamique actuelle reste insuffisante dans le secteur des transports (+8%). La réduction des distances parcourues, le report modal et l'électrification du parc apparaissent comme des défis majeurs.

La tendance positive dans le secteur des bâtiments (-41%) s'explique par une accélération du rythme d'assainissement des bâtiments et de l'installation des chauffages bas-carbone. Dans un contexte où les conditions de 2023 (températures hivernales clémentes et crise énergétique) appellent à une lecture prudente, il s'agira d'accentuer et de pérenniser cette dynamique dans le cadre de la mise en œuvre de la loi vaudoise sur l'énergie récemment adoptée par le Grand Conseil.

Enfin, l'industrie (-18%) et l'agriculture (-17%) connaissent également des dynamiques à la baisse qu'il s'agira de renforcer d'ici 2030 pour atteindre les valeurs indicatives sectorielles visées dans ces deux secteurs.

Administration cantonale : des émissions en légère baisse

Le bilan de l'administration cantonale vaudoise indique qu'en 2023, l'ACV a émis environ 107'000 tonnes de GES. Ces émissions incluent non seulement les émissions directes (chauffage, déplacements professionnels, etc.), mais aussi les émissions indirectes (achats, déplacements pendulaires, numérique, restauration collective, etc.). Elles sont en légère baisse (-5%) depuis 2019. L'objectif fixé pour l'administration est d'atteindre le zéro émission nette en 2040, soit dix ans avant l'objectif de neutralité carbone pour le territoire (2050).

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 30 janvier 2026

RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT

DADN, Rémi Schweizer, Délégué cantonal au climat, **021 316 45 24**

LIEN(S)

[Support de présentation](#)

[Synthèse des deux rapports](#)

[Bilan des émissions de GES 2023 du canton de Vaud. Emissions territoriales et extraterritoriales](#)

[Bilan des émissions de GES 2023 de l'administration cantonale vaudoise. Scope 1, 2 et 3](#)